

étant d'un beau brun marseillais, à physionomie vive et irrégulière.

Comme c'était tout-à-fait un homme rangé, il n'oublia pas la combinaison précédente; et ne doutant point que l'abonnement payé pour la première femme ne dût servir pour sa seconde, huit mois restant à profiter du spectacle, il voulut faire d'une pierre deux coups. Un soir monsieur et madame se présentent hardiment devant la porte d'entrée, quittance du directeur en poche. On veut passer; le contrôleur (je devrais dire le portier, c'était le titre alors) refuse cruellement d'admettre le couple. « Les abonnements sont personnels, dit-il, ils ne peuvent être transmis. » Le mari insiste, la quittance fait preuve, elle est en faveur de M^{me} R***; c'est M^{me} R*** qui se présente: elle réclame son droit, elle entrera. Le contrôleur reste inflexible.

Pendant les habitués s'étaient arrêtés pour écouter; la foule grossissait; on est bientôt au fait de la discussion, et plusieurs jeunes gens distingués de la ville se trouvant là, M. R*** s'adresse à eux.

— Voyez donc, messieurs, quelle injustice on me fait! j'ai payé l'abonnement de ma femme, et j'amène ici ma femme; à la vérité ce n'est pas la même qui devait en jouir, il y a quatre mois, elle n'en profita pas plus de douze fois, mais je suis en règle, voilà ma femme.

Ceux à qui il s'adressaient ne savaient trop que répondre à ce raisonnement d'une espèce nouvelle. Le mari insistait, voulant un jugement qu'il pensait être une approbation.

— N'êtes-vous pas de mon avis, vous, monsieur, continua-t-il, s'adressant alors directement à un jeune homme de la ville, connu par ses reparties plaisantes et son sang-froid.

— Moi, monsieur? parfaitement, répond celui-ci; c'est une injustice criante, soutenez fermement votre droit, il est incontestable; car moi qui vous parle, je suis abonné au